



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E107631

VALABLE JUSQU'AU 03/09/2024

ÉDITÉ LE 06/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/03/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHELLES 411416480

Siret : 411 416 480 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2105686

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 177802054 D 002

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 148154988

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : SARL ETS PUZIO JC

28 RUE DU VALENGELIER
ZAC DE LA TUILERIE
77500 CHELLES

Téléphone : 01 60 08 45 45

Portable : 0160084545

Site Internet : www.puzio.fr

E-mail : puzio@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CARON ANTHONY CO-GÉRANT / LEVIEIL LAURENT CO-GÉRANT / CARON ANTHONY MICKALE CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/07/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	10/05/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.